

# LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

	Académie :	Session:
	Examen:	Série :
Æ	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
ADI	Epreuve/sous épreuve :	
DANS CE CADRE	NOM:	
0	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
ANS	Prénoms:	N° du candidat
<b>a</b>	Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)
SIRE	Ap	préciation du correcteur
NE RIEN ÉCRIRE	Note:	

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

# BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE SESSION 2016

E4 – Gestion de l'entreprise Sous-épreuve U42 – Management et gestion d'un salon

# SUJET

Aucun document autorisé

<u>Matériel autorisé</u>: Calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans dispositif de communication externe (Circulaire n° 99 – 186 du 19/11/1999)

BARÈME		N° DOSSIER	THEMES
15 points		1	Tenue du journal des ventes et analyse
10/x	15 points	2	Établir un devis pou un mariage
40,	12 points	3	Gestion du personnel
	8 points	4	Législation du Travail
	10 points	5	L'assurance du salon

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016		SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 1 / 13

Lilly Studio est un salon de coiffure mixte situé en plein cœur historique de Strasbourg.

C'est un salon ouvert sous la forme d'une EURL depuis juin 2011. Il est dirigé par M. Antoine, titulaire d'un Brevet de Maîtrise.

Il emploie une coiffeuse à temps plein depuis l'ouverture.

Cependant, M. Antoine a besoin d'un(e) employé(e) à temps partiel qualifié(e) par un BP coiffure pour le vendredi et le samedi, ainsi qu'en période de fêtes.

Monsieur Antoine reçoit les candidats au poste le lundi 1<sup>er</sup> juin.

Vous vous présentez au salon et Monsieur Antoine désire vous tester sur différents points de gestion d'un salon.

Il vous demande de traiter les points suivants :

Partie 1 : Tenue du journal des ventes et analyse

Partie 2 : Établissement d'un devis mariage

Partie 3: Gestion du personnel

Partie 4 : Législation du Travail

Partie 5: L'assurance du salon

LA TVA APPLIQUÉE SUR L'ENSEMBLE DU DOSSIER EST DE 20 %

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016		SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 2 / 13

Page d'accueil du site web de Lilly Studio : www.lillystudio.fr



BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016		SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 3 / 13

### PARTIE 1 : Tenue du journal des ventes et analyse (15 points)

Conscient de ses obligations fiscales, M. Antoine dispose d'un logiciel de gestion de clientèle. Cependant, pour tester vos capacités de rigueur, il vous demande de compléter manuellement le « Journal des ventes » de la dernière semaine de mai.

À cet effet, il vous remet le document 1 (Ticket récapitulatif des encaissements de la journée du 30 mai).

#### TRAVAIL À FAIRE:

- 1. Complétez le journal des ventes pour la journée du 30 mai (annexe 1) à l'aide du document 1 et totalisez les données de la semaine.
- 2. Répondez aux questions (annexe 2) à partir de l'annexe 1, dûment complétée.

#### Annexe 1 : Journal des ventes (semaine du 26 au 30 mai)

	R	ECETTES	ттс	(to)			VENTES HT		
Date			Cartes	Total recettes TTC			Pres	tations	
	Espèces	Chèques	Bancaires	R	Produits	Coupe	Shampoing	Coloration	Brushing
26 mai	154,00	138,00	260,00	552,00	52,00	92,00	69,00	161,00	86,00
27 mai	186,00	240,00	205,20	631,20	125,00	105,20	78,90	184,10	32,80
28 mai	282,00	102,00	422,40	806,40	110,00	123,00	48,00	256,00	135,00
29 mai	115,00	162,00	509,00	786,00	84,00	185,00	82,00	136,00	168,00
30 mai									
Total									
							Total des	ventes HT	
								Total TVA	

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016		SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 4 / 13

### An

exe 2 : Questions	~(C)
1. Pour quel type de prestations le chiffre d'affaires est-il le plus important	t ?
2. À combien s'élève-t-il ?	
3. Pour quel type de prestations le chiffre d'affaires est-il le moins importa	ınt?
4. Au vu de ces observations, comment pensez-vous améliorer le d'affaires de ce salon ?	chiffre
- Concernant les ventes de prestations (2 propositions) :	
- Les sijets diktored	
- Concernant les ventes de marchandises (2 propositions) :	
- difficulties and the second	

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016		SUJET	l
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 5 / 13	l

### PARTIE 2 : Établir un devis pour un mariage (15 points)

Monsieur Antoine vous remet des informations afin d'établir un devis pour le mariage de Mademoiselle Muller qui s'est présentée au salon dans la journée du mardi 31 mai 2016. Grâce aux données du document 2, vous devez établir le devis n° 150-06 daté du 2 juin 2016 tel qu'il sera adressé à Melle Muller pour accord.

	LILLY Studio DIFFEUR/VISAGISTE 2 rue de l'Épine 7000 STRASBOURG	DEVIS N° A	
Obs	servations :	Z`	
Les tarifs proposés sont va	alables jusqu'au :	Client : Adresse :	
En cas d'annulation, les ac	comptes ne seront pas restitués	Marcosc .	
NATURE ET DA	TE DE LA PRESTATION	Modalités et da	tes de paiement
	exs research		
Détails de la prestation	Prix Unitaire HT	Taux de Remise	Total Net HT
96	9		
ale a			
;;(O)(S			
40.			
Bon pour accord		Total HT	
	ura du aliant :	TVA	
Date: Signat	ure du client :	TTC	

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016		SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 6 / 13

#### PARTIE 3 : Gestion du personnel (12 points)

M. Antoine vous soumet des informations concernant Madame Fournier (document 3). Il vous remet également un extrait de la Convention Collective de la Coiffure (document 4) et les données nécessaires au calcul de la part variable (document 5).

#### **TRAVAIL À FAIRE:**

- 1. Répondre aux questions et calculer le montant des heures supplémentaires réalisées par Madame Fournier (annexe 3 et 3 suite).
- 2. Calculer le montant de la rémunération variable que percevra Madame Fournier (annexe 4).
- 3. Calculer le salaire brut que percevra Madame Fournier (annexe 5).

#### Annexe 3

- 1. À quoi correspond le nombre 151,67 h indiqué dans le document 3?
- 2. Justifier par le calcul ce nombre d'heures.
- 3. Calculer le salaire de base horaire de Madame Fournier.
- 4. Calculer le taux horaire majoré à 125 %.
- 5. Calculer le taux horaire majoré à 150 %.

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016		SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 7 / 13

#### Annexe 3 (suite)

			:,0
Heures Supplémentaires	Nombre	Taux horaire Majoré	Montant
Majorées à 125 %			5/1/6/
Majorées à 150%		· Well	
Total Heures Supplémentaires			

#### Annexe 4

- 1. Calculer l'objectif de chiffre d'affaires fixé par Monsieur Antoine à Madame Fournier.
- 2. Calculer le montant de la rémunération variable de Madame Fournier.
  - Différence entre le Chiffre d'affaires réalisé et l'objectif fixé
  - Montant de la rémunération variable

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session	2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 8 / 13

#### **Annexe 5**

salaire brut	Cald	culs		Montants
	Nombre d'heures	Tau	x Horaire	KO'X
Salaire de Base			OC /	
H.S. à 125 %			E	
H.S. à 150 %		500		
Part Variable du salaire		76 %		
	Salaire Brut			

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session	2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 9 / 13

#### PARTIE 4 : Législation du Travail (8 points)

M. Antoine souhaite évaluer vos connaissances en matière de législation. Il vous demande de le renseigner sur la procédure concernant la rupture du contrat suite à un licenciement. Répondre aux questions en annexe 6 à partir des documents 6 et 7 et de vos connaissances personnelles.

1. Que signifie la phrase « ... ce motif doit être justifié, c'est-à-dire reposer sur une

#### **Annexe 6: Questions**

cause réelle et sérieus	se »
2. Quelle peut être la sar	nction pour le salarié ayant effectué une faute légère?
3. Qu'entend-on par qua	lification de la faute retenue ?

4. Pourquoi l'employeur doit-il qualifier la faute reprochée au salarié?

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session	2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 10 / 13

## Annexe 6 (suite)

sérieuse soit valable.	ecter pour que la procédure de licenciement pour fau
a.	
b.	
D.	
C.	
-	
d.	
Citar las 2 desuments à re	emettre au salarié à l'expiration du contrat de travail.
. Citer les 3 documents à re	eniettie au Salarie a l'expiration du contrat de travail.
a. x5	
b	
c.	
. Quel tribunal tranchera en	tre l'employeur et le salarié en cas de litige?

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session	2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 11 / 13

### PARTIE 5 : L'assurance du salon (10 points)

Monsieur Antoine souhaite renégocier son contrat d'assurance conclu il y a plusieurs années ou changer d'assureur. À cet effet, il souhaiterait que vous répondiez à ses interrogations. À partir du document 8 et de vos connaissances personnelles, répondre aux questions en annexe 7.

#### Annexe 7

1.	Quelles son	t les	parties	ďun	contrat	d	'assurance?	)
----	-------------	-------	---------	-----	---------	---	-------------	---

2. Citez 2 obligations et 2 droits de l'assuré en complétant le tableau ci-après.

Obligations	Droits
	612 - 010
-	
ist.	e <sup>O</sup>
15 20.	
-	-
205	
0	

- 3. En vous aidant du document 8 et de vos connaissances personnelles, définissez l'assurance multirisque et l'assurance perte d'exploitation en précisant les garanties apportées pour chacune d'elle.
- Assurance « Multirisque » :
- Assurance « Perte d'exploitation » :

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session	2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 12 / 13

#### Annexe 7 (suite)

- 4. Une garantie « responsabilité civile » peut être intégrée au contrat d'assurance multirisque professionnel. En quoi consiste cette garantie ?
- 5. Précisez par quelles garanties (multirisque, responsabilité civile ou perte d'exploitation) sont couverts les événements suivants :

ÉVÉNEMENTS	GARANTIE (S)
Bris d'enseigne	1015
Blessure à l'oreille d'un client	96 06 C
Vol du sac à main d'une cliente	
Dégât des eaux n'entrainant pas l'arrêt de l'activité	
Incendie entrainant l'arrêt de l'activité	

6. Que signifie « .... Le chiffre d'affaires n'existe pas, alors que les charges se maintiennent et de ce fait, l'équilibre financier ne peut être atteint » ? (document 8)

7. Tout contrat d'assurance comporte une franchise. Expliquez cette notion.

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016		SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff: 3	Page 13 / 13